

nom:



DOSSIER D'INTÉGRATION 2025

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

PRENOM:

Situal	tion à l'entrée en formation :
	En continuité de parcours
	N° France Travail a demandeur indemnisé a non indemnisé
	En activité 🛮 oui 🗈 non - nom de l'employeur
	En apprentissage 🛮 oui 🗈 non - nom de l'employeur
	N° de Sécurité sociale :
	PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INTÉGRATION
	Une attestation d'honorabilité en passant par France connect (à fournir le jour
	de la rentrée).
	Selon le mode de prise en charge financière de la formation, fournir :
	Si prise en charge financière personnelle: le règlement du coût de
	formation et des frais de dossier en espèces ou par chèque (possibilité
	d'échelonnement de paiement)
	Si prise en charge par Pôle Emploi : le justificatif de la prise en charge
	> Si prise en charge par tout autre organisme financeur (FONGECIF,
	UNIFORMATION, UNIFAFou employeur): le justificatif de la prise en
	charge
	Le règlement de la participation aux frais de scolarité d'un montant de 80 €
	(plateforme de cours, Centre de Ressources Documentaires), par chèque ou
	espèces. (Concerne les élèves par la voie de l'apprentissage, inclus dans le
	montant de la formation pour les élèves en voie initiale ou à distance)
	Un chèque de caution d'un montant de 25 € (pour les éventuelles dégradations
	des ouvrages prêtés, badge) non encaissé, qui sera détruit ou restitué en fin de
	formation.

TOUTE FORMATION COMMENCEE EST DUE EN INTEGRALITE





☐ <u>Le dossier médical complet</u>

- * Le Certificat Médical d'aptitude à l'exercice de la fonction d'Accompagnant Éducatif Petite Enfance
- * L'attestation médicale de vaccinations (non obligatoire mais conseillée car demandée par certains lieux de stage)

Les deux documents ci-dessus sont à compléter par un médecin agréé de votre choix (liste à consulter sur internet : liste médecins agréés département Alpes Maritimes).

Pour l'inscription aux examens:

Le certificat de participation à la journée de Défense et de Citoyenneté (attention :
attestation de recensement non accepté)

<u>Pour l'assurance responsabilité civile</u>:

 une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle indiquant impérativement les mentions spéciales données dans le document d'information « Assurance responsabilité civile obligatoire » ci-joint

DOSSIER MÉDICAL 1

Il vous est demandé de fournir Impérativement au plus tard le jour de la rentrée

1/ Un certificat Médical d'Aptitude (feuille jointe à compléter)

2/ Une attestation médicale de vaccination + l'algorithme vaccinal (ci-joints) Les 2 documents délivrés par un médecin traitant.

L'INTÉGRATION DÉFINITIVE EST SUBORDONNÉE À LA PRODUCTION DU <u>DOSSIER MÉDICAL</u> COMPLET

 $^{^1}$ Arrêté du 15/03/1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Je soussigné(e),	Médecin,
Atteste que :	
Mme, Mlle, Mr :	
Né(e) le :	
Présente les aptitudes physiques e l'exercice de la profession d'Accompagno	
	Date:
	Signature et cachet du Médecin

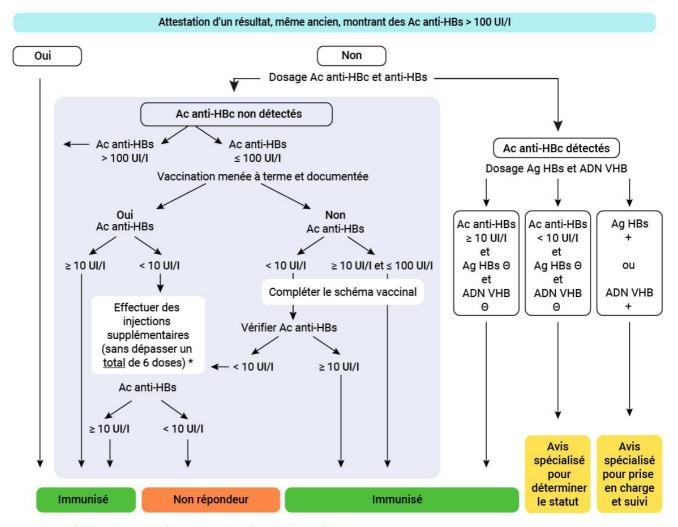
P.S.: Nous attirons l'attention sur le fait que le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance peut s'occuper d'enfants jusqu'à 6 ans et donc susceptible de port de charges répété.

mır	NISTERE DES AFFAIR	ES SOCIAL	ES ET DE LA SANTE	
ATTESTATION MÉDICAL	E D'IMMUNISATION ET	DE VACCI	NATIONS OBLIGATOIRES ²	
Dr (nom, prénom) Titre et qualification Adresse Téléphone		Lieu, c	late	
Je soussignée, Dr		, certifie que M./Mme Née le		
a été vaccinée				
Contre la diphtérie, le tétar	nos et la poliomyél	ite:		
	DERNIER RAPPEL 8	EFFECTUÉ		
Nom du vaccin	Date		N° lot	
Contre l'hépatite B, selon le comme ALGORITHME (Rayer les mentions inutiles, Immunisé-e contre l'hépatit Non répondeur(se) à la vacc En cours de vaccination) e B :	oui Oui Oui Oui	rso, il/elle est considéré-e non non non	
La preuve de l'immunisation systématique d'anticorps (sé	•		ée par une recherche	
Par le BCG³	OU	I	non	
			Signature et cachet du Médecin	

² Nota bene : selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rubéole, la rougeole, la varicelle et la grippe saisonnière.

³ Le décret n°2019-149 du 27 février 2019 suspendant l'obligation de vaccination contre la tuberculose des professionnels visés aux articles R.3112-1 C et R.3112.2 du code de la santé publique a été publié le1^{er} mars 2019. La vaccination par le BCG ne sera plus exigée lors de la formation de ces professionnels dès le 1^{er} avril 2019. Il appartient au médecin d'évaluer le risque et de proposer le cas échéant une vaccination / IDR à la tuberculine au cas par cas.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013.



Ac : anticorps - Ag : antigène - VHB : virus de l'hépatite B

^{*} Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Il appartient aux candidats de souscrire un contrat garantissant leur « responsabilité civile » dans le cadre de leurs activités de formation.

Il pourra s'agir d'un avenant limité dans le temps souscrit auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation – responsabilité civile » ou celui de leurs parents.

Le choix du montant des garanties assurées relève désormais de la seule responsabilité des candidats.

Ainsi, les candidats doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci:

- o Accidents corporels aux tiers
- o Accidents matériels causés aux tiers
- o Dommages immatériels

Il vous est donc demandé de fournir IMPERATIVEMENT une <u>attestation</u> d'assurance de « responsabilité civile professionnelle » couvrant les risques énumérés ci-dessus et spécifiant la phrase

« L'élève est pris en charge au cours de la formation (conduisant à l'obtention du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance) <u>y compris lors des stages</u> »

DANS LE CAS CONTRAIRE VOUS NE POURREZ EFFECTUER AUCUN STAGE.

<u>NB</u>: Si cette mention n'est pas notée sur l'attestation l'élève devra demander une nouvelle attestation.

LES FRAIS COMPLEMENTAIRES

Les élèves en formation du CAP AEPE doivent prévoir :

> L'achat de 1 ou 2 tuniques de stage et des chaussures blanches silencieuses et Lavables (aux environs de 60 euros).

Pour information, si vous vous rendez à <u>EPI 06</u>, 7 rue de Russie 06000 NICE. Tel: 04.83.84.60.50

(Notre partenaire pour les tenues) précisez bien que vous avez <u>uniquement besoin</u> <u>d'une blouse manche courte</u> et que vous êtes en formation CAP AEPE. Le flocage sur votre tenue doit être « Nom, prénom – Élève en formation CAP AEPE (ou élève CAP AEPE) ».

Concernant les chaussures, vous pouvez les acheter dans un commerce classique, cela peut être des baskets ou autres chaussures simples, blanches ou couleur claire et fermées (attention : pas de CROCS/Sabots).

« DROIT À L'IMAGE » (Autorisation à être filmé(e) et photographié(e) pour les étudiant(e)s/élèves)

Je soussigné(e),
nom:
Prénom : Email (en majuscule) :
□ Refuse d'être photographié(e) ou filmé(e)
□ Donne mon accord pour être photographié(e) ou filmé(e), et que ces clichés ou filme soient reproduits ou diffusés par la Fondation LENVAL (concerne les réseaux sociaux de la Fondation LENVAL « <i>Tik Tok/Facebook/Instagram/LinkedIn</i> », le site internet de l'IFMEA, les supports de communication interne (journa interne/Intranet/Formation ou enseignement/Etc.), les supports de communication externe (<i>Plaquettes/Communiqués/Santé/Etc.</i>)
□ Donne mon accord pour être photographié(e) ou filmé(e), et que ces clichés ou filme soient reproduits ou diffusés par la partenaires extérieurs (journaux, magazines chaînes de télévision, réseaux sociaux, etc.)
Dans le cadre de la simulation en santé, les séances de formation sont filmées. L'usage en sera strictement pédagogique à l'IFMEA, sans diffusion externe (sauf autorisation des participants).
Fait à , le
Signature :

Information complémentaire : Les locaux de l'IFMEA sont placés sous vidéosurveillance

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES: STAGES

Dans le cadre de votre formation au CAP AEPE vous effectuerez des périodes de Formation en Milieu Professionnel (stage) afin de pouvoir vous inscrire aux examens finaux.

Les recherches de stages sont à effectuer par vous-mêmes.

Pour cela, vous trouverez ci-dessous la planification de l'année avec les différentes périodes de stage :

- Pour les élèves en formation initiale ou à distance: 3 périodes de stages dont 1 stage obligatoire auprès d'enfant de + de 3 ans (école maternelle) et 1 stage obligatoire auprès d'enfants de de 3 ans (crèches, maison d'assistantes maternelles ou au domicile d'une assistante maternelle) et le dernier stage selon votre projet professionnel (crèche, école maternelle, assistante maternelle,).
- **Pour les élèves en apprentissage**: 1 période de stage. Celui-ci doit être effectué dans un lieu différents que celui où vous êtes en emploi. Soit stage auprès d'enfant de + de 3 ans (école maternelle) soit auprès d'enfants de de 3 ans (crèches, maison d'assistantes maternelles ou au domicile d'une assistante maternelle).

Les formatrices se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questionnements. Vous pouvez contacter Mme Guerri par mail à ce sujet : marjorie.guerri@lenval.com.

Attention : pour chaque période de stage, prévoyez vos recherches au moins 1 à 2 mois à l'avance car les démarches peuvent être longues (structures privées ou publiques).





